

VŒU

Vœu contre le projet de reconstruction de l'usine d'incinération du Syctom à Ivry-sur-Seine

LE CONSEIL,

Présenté par le groupe Europe Ecologie Les Verts

ADOPTE le vœu suivant :
par 23 voix pour et 21 voix contre

L'actuel incinérateur d'ordures ménagères situé à Ivry, aux portes du 13^e arrondissement de Paris, arrive en fin de vie. Le SYCTOM (Agence métropolitaine des déchets ménagers), chargé du traitement des déchets de 84 communes dont Paris, prévoit sa reconstruction sur le même site, incluant une unité de valorisation organique. Cette opération, « au coût gigantesque de 2 milliard d'euros TTC d'investissement public », nous est présentée comme inévitable alors même que des mesures de réduction des déchets ont été adoptées dans le cadre de Loi de Transition Énergétique.

Notre municipalité place au cœur de son action les problématiques environnementales. Notre programme « Ivry au Cœur » souligne, dès son préambule, que « l'exigence sociale et l'ambition écologique y sont des engagements résolus et concrets ». En affirmant, lors d'un vœu voté à l'unanimité en 2014, son refus du tri mécano-biologique, notre municipalité a déjà fait un premier pas contre le projet de reconstruction de l'usine d'incinération.

En termes de gestion des ordures ménagères, nous savons qu'il faut passer « de la consommation à la gestion des déchets ». En effet, « préserver notre environnement, c'est aussi réduire les déchets et, plus globalement, lutter contre un système qui incite à jeter, produire et racheter toujours plus de neuf. »

- Considérant l'objectif de la Ville de Paris, le projet de la région Île-de-France et d'autres collectivités franciliennes de s'engager dans une trajectoire « zéro déchet »,
- Considérant le volet de la loi de transition énergétique du 18 août 2015 concernant la prévention de la production de déchets visant « à faire émerger et à déployer des pratiques vertueuses, notamment en matière d'économie de la fonctionnalité, de réemploi des produits et de préparation à la réutilisation des déchets »,
- Considérant que la réunion de fin de concertation organisée par le SYCTOM le 5 juillet a révélé, d'une part, une très forte mobilisation citoyenne sur cette question, et, d'autre part, une cohérence fragile entre le projet de reconstruction de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris XIII et les objectifs de réduction des déchets de nombreuses communes franciliennes,
- Considérant qu'une pétition adressée ce mois-ci sur cette question à la Maire de Paris, au président du SYCTOM et aux 68 élu-es représentant les communes adhérentes au Syctom recueille d'ores et déjà près de sept mille signatures,
- Considérant les fortes réserves exprimées sur ce projet par un grand nombre d'élu-es et d'associations,
- Considérant l'expérimentation du tri à la source des bio-déchets qui va être lancée dans notre ville et celle lancée cette année dans deux arrondissements parisiens ainsi que nos actions de sensibilisation qui concourent à la mise en œuvre d'une « stratégie zéro

déchet [devant] permettre d'aller vers le fin du jetable et de traiter le déchet comme une ressource »,

- Considérant que l'ancienneté du projet de reconstruction de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris XIII (avec des premières discussions en 2004) le met en contradiction avec les objectifs des nouvelles politiques de réduction des déchets initiées par la Ville de Paris et suivies par la région Île-de-France et l'État,
- Considérant l'importance et le coût de ce projet qui engagent les territoires concernés pour plusieurs décennies,
- Considérant que le conseil syndical du SYCTOM doit se prononcer par un vote sur ce projet avant la fin de l'année en cours.

Le Conseil municipal :

- déclare son opposition au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII tel que le SYCTOM l'a présenté le 5 juillet dernier,
- affirme que ce projet de 2 milliard d'euros d'argent public met en péril toutes les initiatives durables visant à réduire les déchets,
- demande au Maire d'Ivry-sur-Seine de porter cette décision au sein des instances du SYCTOM,
- demande de réengager au plus vite un travail pour établir un nouveau projet de traitement des déchets sur le site d'Ivry/Paris XIII du SYCTOM, en y associant les différentes parties prenantes afin de proposer une alternative excluant l'incinération et s'engageant résolument vers une gestion efficace et écologique des ressources que constituent nos déchets.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 OCTOBRE 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 24 OCTOBRE 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 OCTOBRE 2016